



Aux travailleurs Mestdagh :

Aie confiance !...

La dernière ligne droite et... le mur ?

Ce mercredi, nous étions censés signer toutes les conventions, sous réserve que l'ensemble des discussions précédentes soient correctement traduites. Un nouvel échec. Comment en est-on arrivé là ?

Nous savons tous depuis le début qu'une nouvelle direction a été engagée pour faire « le sale boulot ». Habiller la mariée, la rendre jolie et flexible pour pouvoir rentrer dans n'importe quelle robe (lisez enseigne) une fois le moment venu de renégocier le contrat avec Carrefour

Lors des consultations dans les magasins, vous nous avez tous exprimé le fait que l'organisation du travail telle que pensée par la direction était fort éloignée de la réalité de terrain et nécessiterait beaucoup de sacrifices !

En échange d'une polyvalence quasi-totale, du travail du dimanche matin, nous avons obtenu que les barèmes auxquels vous aviez droit en raison de CCT sectorielles soient enfin appliqués chez Mestdagh ! Nous avons obtenu à l'arrachée une prime de € 300 bruts sur base annuelle pour pratiquement tous les collaborateurs, soit une dizaine d'euros nets par mois pour abandonner les cycles d'horaires et être largement polyvalents.

Aujourd'hui, la direction souhaitait s'arroger le droit de supprimer ces acquis si l'une des parties signataires dénonçait la CCT dans l'avenir. Vous allez nous dire : c'est de la tuyauterie juridique, on n'en a rien à faire !

On va imager pour mieux comprendre : je suis CEO Mestdagh et je me rends compte dans 1 an que le travail du dimanche matin ne me rapporte pas autant que prévu ! Je dénonce la CCT via un préavis de 12 mois. Conséquence pour vous : bye bye les € 300 puisque tout tombe avec la dénonciation de la CCT. Nous avons évidemment refusé puisque nous savons tous que dans ce cas de figure, ok les magasins fermeront le dimanche, mais qu'il sera impossible de revenir en arrière sur la polyvalence dans les faits. Vous serez alors 2 fois pigeons ! Toujours polyvalents et encore plus pauvres !

Nous avons dit à la direction : ok vous pouvez dénoncer votre propre signature, mais les avantages individuels doivent rester acquis pour les travailleurs (notamment les 300 euros).

La direction a refusé et a voulu nous faire signer une obligation de respect de la CCT pendant 5 ans. Nous avons refusé car la garantie d'emploi ne court que pendant la durée de reconnaissance d'entreprise en restructuration (1 an minimum, 2 ans maximum)... Tiens, tiens , on sera en 2020 dans maximum 2 ans, année de tous les dangers ! Pratique de coincer les organisations syndicales et par conséquent les travailleurs pendant 5 ans, alors que la direction ne sera plus contrainte de garder le personnel. Belle mariée , non ?

Aujourd'hui, demain, la direction ne manquera pas d'essayer de faire passer les organisations syndicales pour des irresponsables parce que les CCT ne sont pas encore signées. Mais qui sont réellement les irresponsables ?

Nous étions d'accord de signer les CCT mercredi soir à la simple condition que la durée de la garantie d'emploi soit identique à la période à laquelle la CCT ne pouvait pas être dénoncée ni par la direction, ni par nous, tout cela en maintenant quoi qu'il arrive les avantages individuels issus de cette CCT.

Nous ne doutons pas que la direction viendra vous raconter que la faillite est proche, que le bateau coule....certains ont d'ailleurs quitté le navire avant qu'il ne sombre... C'est regrettable !

La situation actuelle n'est ni imputable au personnel, ni imputable aux organisations syndicales.

Alors, si demain votre employeur vient vous dire "...aie confiance..." Détournez votre regard !

Si la direction veut un avenir pour l'entreprise tout en respectant les travailleurs, elle doit faire droit à la proposition du front commun syndical.

La signature est au bout du stylo de la direction, elle est aussi au bout du nôtre Mais pas à n'importe quel prix et sûrement pas sur de sombres raisonnements idéologiques ...

Messieurs de la direction, le sort de 2.500 travailleurs est entre vos mains !

Plus que jamais, restez mobilisés à l'écoute de vos délégués